

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 24/01/2023

PARCOURS DE SOINS

Les dispositifs d'appui à la coordination couvrent l'ensemble du territoire breton

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 11 dispositifs d'appui à la coordination couvrent le territoire breton. Composés d'une équipe pluri-professionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, assistants administratifs...), ils constituent un point d'entrée unique pour les professionnels et structures qui souhaitent une information, un soutien pour orienter et accompagner les personnes en situations de santé et de vie complexes nécessitant une coordination de parcours ponctuelle ou durable, en particulier au domicile.

Qu'est-ce qu'un dispositif d'appui à la coordination ?

L'augmentation du nombre de patients atteints de pathologies chroniques et des comorbidités, de la dépendance liée à l'âge ou du handicap, associés à l'isolement et aux problématiques sociales peuvent rendre nécessaire une optimisation de la gestion des parcours de santé.

Soutenus financièrement par l'Agence régionale de santé, les dispositifs d'appui à la coordination viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à la situation des personnes cumulant diverses difficultés. Ils constituent ainsi un **interlocuteur unique pour des parcours de santé et de vie complexes**.

Ils permettent d'apporter **des réponses adaptées et coordonnées** entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge et le handicap de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de sa situation.

Ils sont **au service de tous les professionnels du territoire** : des professionnels de santé de 1^{er} recours, des personnels des établissements de santé, des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social. Les dispositifs d'appui à la coordination peuvent également répondre aux demandes des personnes et de leurs aidants.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

Exemples

Stéphanie est active mais en arrêt depuis plusieurs mois. Elle souffre d'un handicap psychique, d'obésité et elle vit seule. Elle ne gère plus le quotidien administratif, a des difficultés à se déplacer, ne peut plus faire ses courses. Son médecin traitant appelle le dispositif d'appui à la coordination car il ne sait plus quoi faire devant sa situation.

Georges est tombé plusieurs fois dans sa maison en quelques semaines et a été hospitalisé. L'infirmière qui intervient à son domicile constate l'épuisement de son fils qui l'aide au quotidien. Elle appelle donc le dispositif d'appui à la coordination pour mettre en place des aides à domicile.

En chiffres

- 131 dispositifs d'appui à la coordination au niveau national
- 11 dispositifs d'appui à la coordination en Bretagne couvrant tout le territoire
- Près de 260 collaborateurs.trices au service des professionnel.le.s
- Plus de 14 000 sollicitations dont près de 9 200 situations complexes ayant fait l'objet d'un appui à la coordination

Quel appui aux professionnels ?

Grâce aux dispositifs d'appui à la coordination, les professionnels bénéficient :

- **d'une information** sur les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles au sein du territoire pour couvrir l'ensemble de besoins des personnes ;
- **d'un appui à l'organisation des parcours**, par le biais de conseils ou d'une assistance technique en orientant directement les personnes, et ainsi en planifiant leur suivi et leur accompagnement par les professionnels adéquats ;
- **d'une coordination** spécifique pour les prises en charge les plus complexes avec l'organisation d'un plan personnalisé de coordination en santé (PPCS) ;
- **d'un soutien** pour renforcer leur capacité à gérer les situations complexes grâce à une analyse des dysfonctionnements éventuels dans la prise en charge ou l'accompagnement et à l'identification des besoins spécifiques.

Les Dispositifs d'appui à la coordination organisent également un observatoire des parcours de santé complexes sur le territoire pour repérer les principales sources de rupture et pour améliorer le partage de pratique entre professionnels.

Exemple

Le Dr R. a un patient atteint d'une pathologie cardiaque qui doit être hospitalisé. Le médecin sollicite alors le dispositif d'appui à la coordination pour organiser le transport, l'admission lors de l'hospitalisation et organiser l'aval de l'hospitalisation, sa situation ne permettant pas un retour à domicile.

Quel appui aux personnes et à leurs aidants ?

Grâce aux dispositifs d'appui à la coordination et en lien avec le professionnel "adresseur", les personnes et/ou leurs aidants bénéficient :

- **d'une information** sur les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles dans le territoire pour couvrir leurs besoins d'accompagnement ;
- **d'une écoute, d'informations, de conseils** (notamment de prévention), de supports et de formations pour guider leur parcours et leur permettre d'être acteurs de leur propre prise en charge ;
- **d'un accès** à des aides pour favoriser leur maintien à domicile ;
- **d'une première évaluation** de leur demande ;

- **d'une vigilance/ d'un repérage** régulier des fragilités à l'occasion de contacts avec les professionnels du territoire ;
- **d'une orientation** et d'une mise en relation en réponse à leurs besoins, quels que soient les professionnels sollicités ;
- **d'un plan personnalisé de coordination en santé (PPCS)** explicite et accessible.
- l'ouverture d'un dossier numérique de coordination avec un outil dédié facilitant le partage des informations entre les professionnels

Exemple

M. D., dont la femme est atteinte de la maladie d'Alzheimer, sollicite des informations auprès du dispositif d'appui à la coordination afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'adaptation de leur logement, à l'ouverture de droits mais aussi sur l'organisation des professionnels pouvant intervenir au domicile. Il recherche également une offre d'hébergement temporaire pour bénéficier d'un répit.

Certains Dispositifs d'appui à la coordination portent les missions de centre local d'information et de coordination. Ils offrent des guichets dédiés à l'accueil direct des personnes.

Les dispositifs d'appui à la coordination en Bretagne au plus proche des territoires

Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) - Janvier 2023



Source : ARS Bretagne
 Réalisation : ARS Bretagne
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 30 60 km

Dispositif d'appui à la coordination	Adresse	Mail	Tél.	Site internet
Appui Santé Nord Finistère	215 rue Louison Bobet 29490 GUIPAVAS	contact@appuisante.fr	02 98 28 23 53	Appui Santé Nord Finistère
Appui Santé en Cornouaille	49 hent Penhoat Braz 29700 PLOMELIN	accueil@appuisantecornouaille.fr	02 98 90 20 96	Appui Santé en Cornouaille
CAP Autonomie Santé	7 rue Léo Lagrange 56600 LANESTER	contact@capautonomiesante.bzh	02 97 30 00 00	CAP Autonomie Santé
Appui au Parcours de Santé	1 rue Jean Guyomarc'h 56890 SAINT-AVE	accueil@aps56.org	02 97 48 97 97	Appui au Parcours de Santé
Espace Autonomie Santé Est Morbihan	PA de Tirpen La Pavioitaie 56140 MALESTROIT	contact@easem.bzh	02 30 06 05 60	En cours de création
DAC'territoire d'Ille-et-Vilaine	2 Rue du Bignon 35000 RENNES	contact@dactiv.bzh	En cours	DAC'territoire d'Ille-et-Vilaine
Appui Santé Rance Emeraude	1 Rue de la Croix Desilles 35400 SAINT-MALO	contact@appui-sante.bzh	02 23 15 16 16	Appui Santé Rance Emeraude
CAP Santé Est Armor	26 rue de Paris 22000 SAINT-BRIEUC	contact@capsante22est.fr	02 96 60 95 90	CAP Santé Est Armor
CAP SANTE ARMOR OUEST	Hôtel des entreprises, zone de Kerverzot 22450 LA ROCHE JAUDY	contact@capsantearmor-ouest.com	02 96 46 22 10	CAP SANTE ARMOR OUEST
Espace Autonomie Santé Centre Bretagne	1-3 Quai des Récollets 56300 PONTIVY	contact@eascb.fr	02 97 25 35 37	Espace Autonomie Santé Centre Bretagne
Appui Santé Centre Ouest Bretagne	21 avenue du Général de Gaulle 29270 CARHAIX- PLOUGUER	contact@appuisantecob.bzh	02 21 62 01 75	En cours de création